RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Nouvelle ergonomie de la page d'accueil de votre espace professionnel

Pourquoi ce changement ?

La page d'accueil de votre espace professionnel évolue pour :

- **Être plus clair et plus simple** à utiliser ;
- **Être accessible à tous**, c'est-à-dire être utilisable par tous, y compris avec des outils d'assistance à la lecture ;

Tout en conservant toutes vos fonctionnalités habituelles.

Aucune action de votre part n'est nécessaire et il n'y a aucune modification de vos services : vos accès et vos droits restent identiques, seule votre navigation change.

Les principales nouveautés

- **Une ergonomie harmonisée avec l'identité visuelle des sites de l'État (Design System de l'état FRançais - DSFR).**
  L'ancienne liste des services est remplacée par des **tuiles présentant des pictogrammes différents pour chaque service.**
- **Un menu plus intuitif et plus moderne.**
- **Les accès à « Déclarer » et à « Payer » sont regroupés pour un même impôt ou une même taxe** *(sous réserve que vous soyez habilité à ces deux services)***.**
- **Une ergonomie qui s'adapte à votre écran :** que vous utilisiez un ordinateur, une tablette ou un smartphone, la page d'accueil de votre espace professionnel s'ajuste automatiquement.

Présentation AVANT / APRÈS des fonctionnalités les plus fréquemment utilisées

AVANT

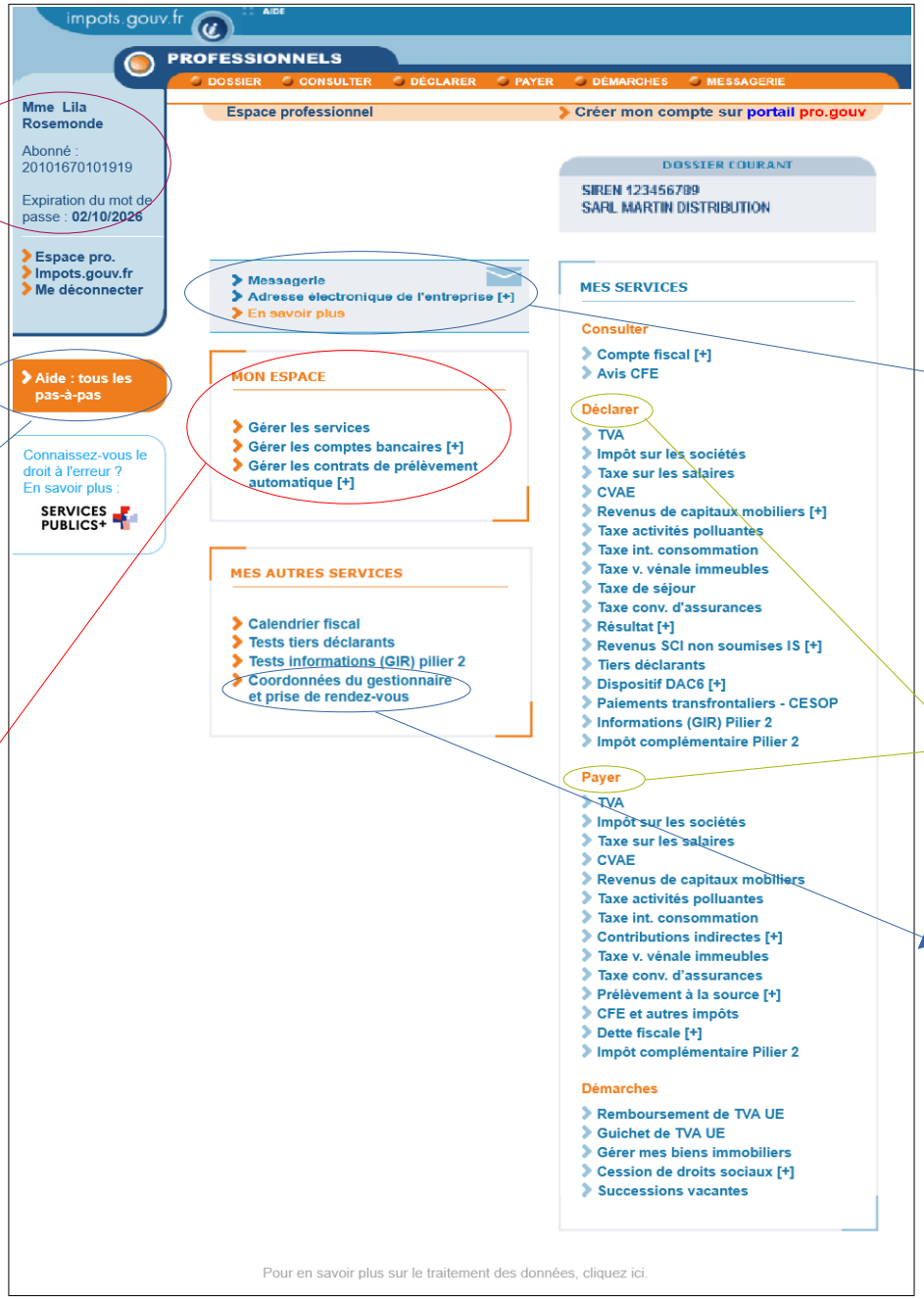

Coordonnées de l'usager détenteur de l'espace professionnel, son numéro d'abonné, et date de péremption de son mot de passe

Accès aux fiches pratiques de la bibliothèque des fiches focus

Accès à la gestion de l'espace professionnel : services, comptes bancaires, adresse courriel de l'usager détenteur de l'espace, mot de passe, etc.

Messagerie de l'entreprise

Services « Déclarer » et « Payer » séparés

Prise de rendez-vous avec le service gestionnaire

APRÈS

Accès à la gestion de l'espace professionnel : services, comptes bancaires, adresse courriel de l'usager détenteur de l'espace, mot de passe, etc.

Services « Déclarer » et « Payer » regroupés

Coordonnées de l'usager détenteur de l'espace professionnel, son numéro d'abonné, et date de péremption de son mot de passe

Prise de rendez-vous avec le service gestionnaire, harmonisé avec celui de l'espace « Mes Finances Publiques »

Messagerie de l'entreprise

Accès aux fiches pratiques de la bibliothèque des fiches focus

Un menu de navigation toujours présent

AVANT

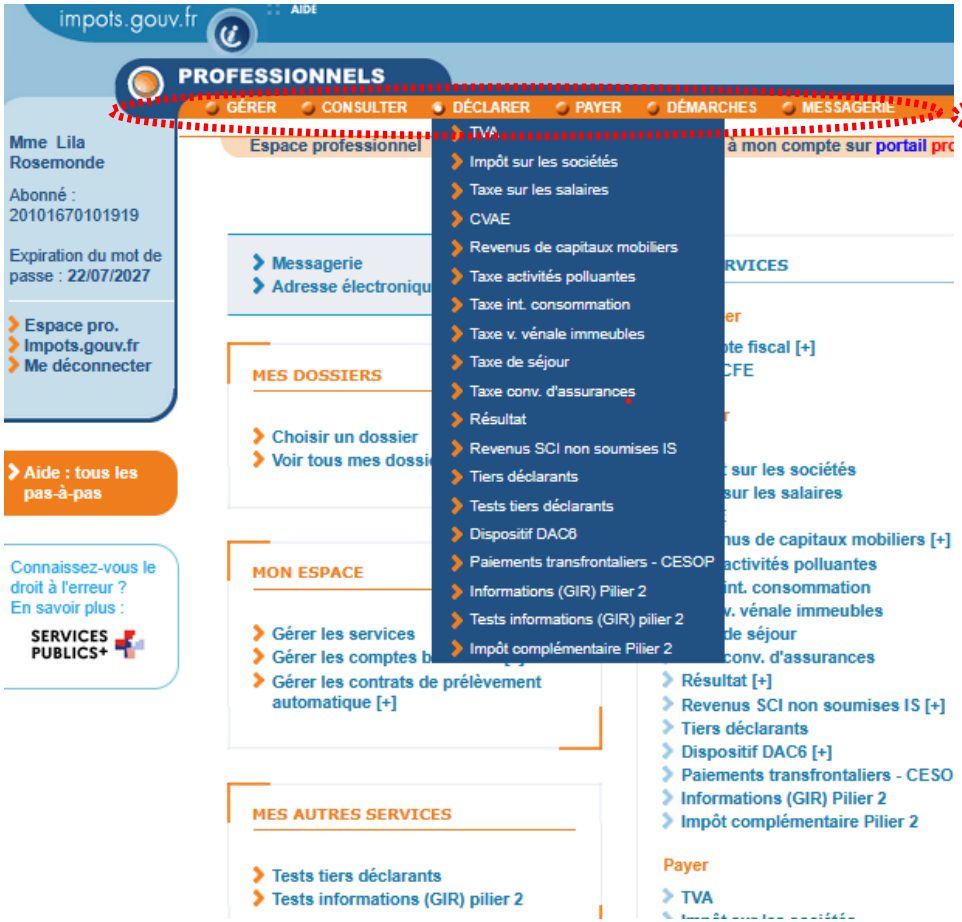

APRÈS

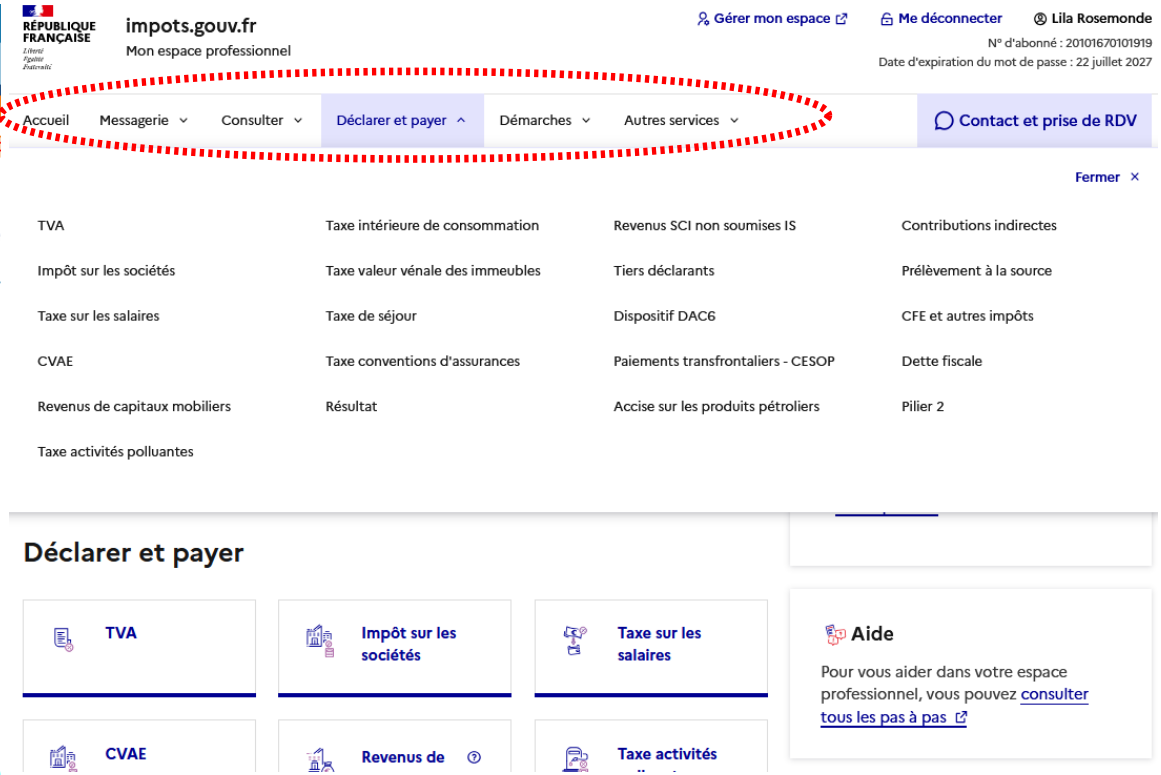

Choix du dossier dans le cas d'un espace professionnel gérant plusieurs entreprises

AVANT

APRÈS

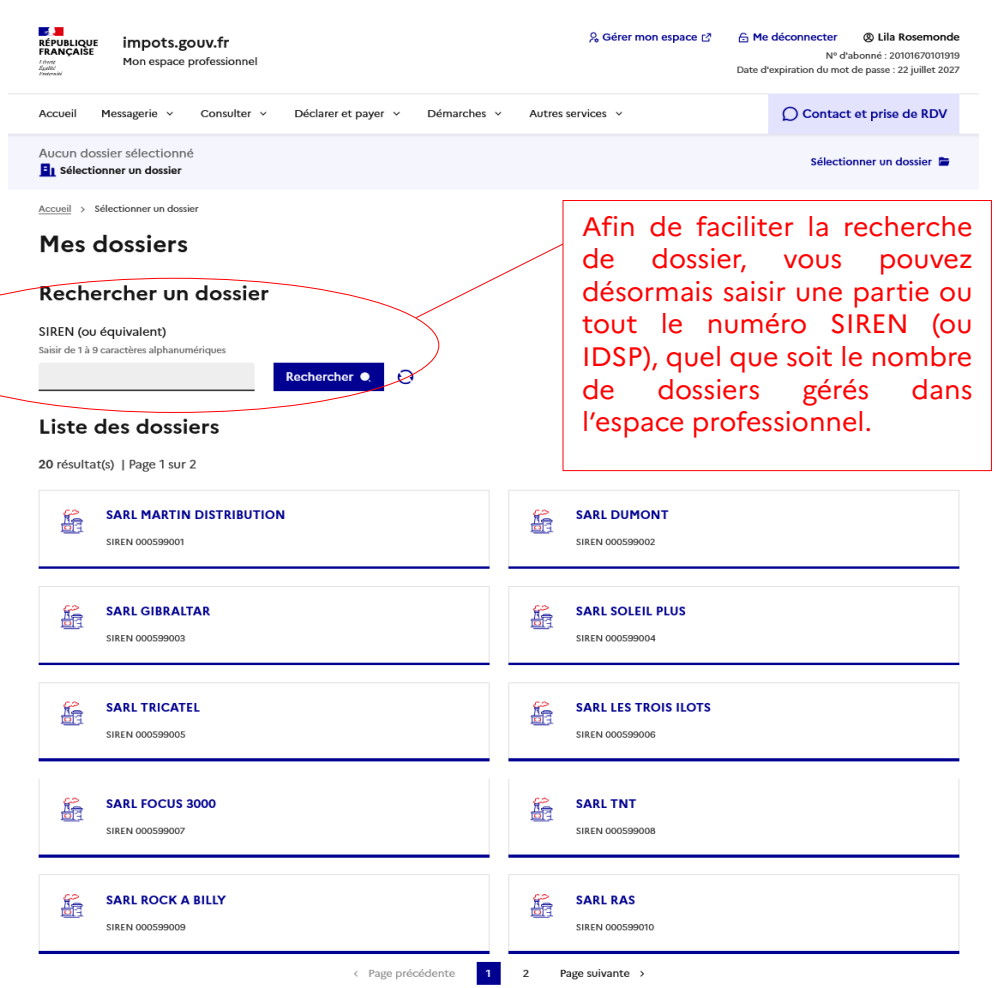

Choix d’une activité dans le cas d’un dossier multi-activités

AVANT

APRÈS

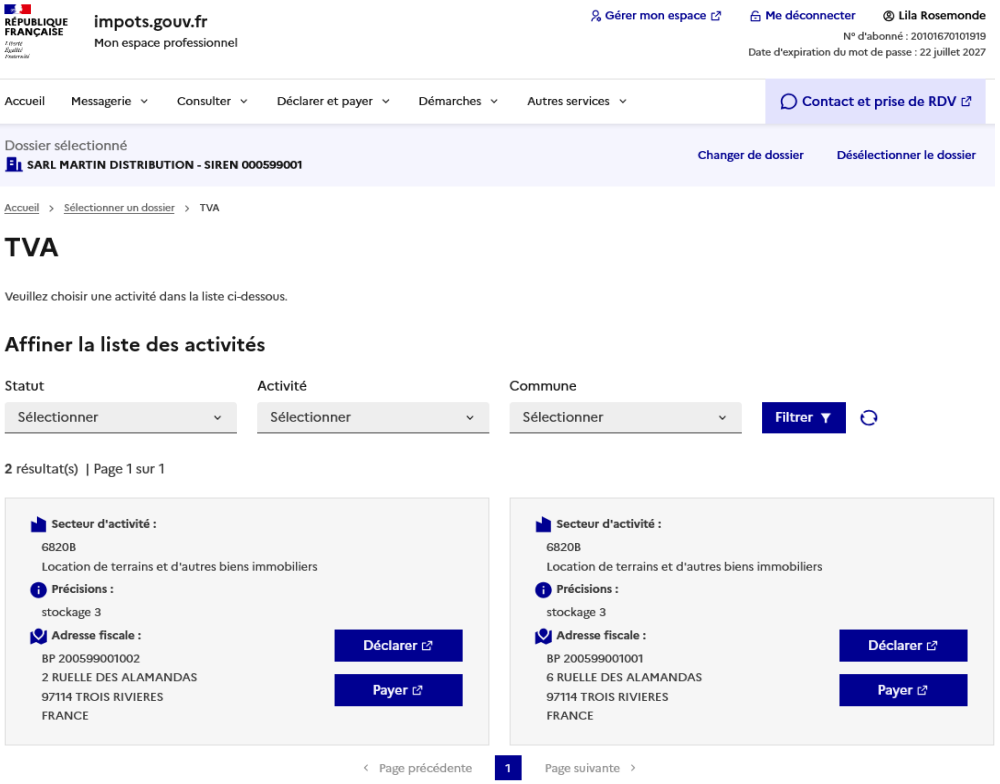

Les messages d'information

1 Les informations importantes et temporaires d'indisponibilités applicatives sont affichées en haut de la page d'accueil, encadrées en orange foncé et précédées d'un pictogramme d'alerte .

2 Les informations générales sont affichées sur la droite de la page d'accueil.

AVANT

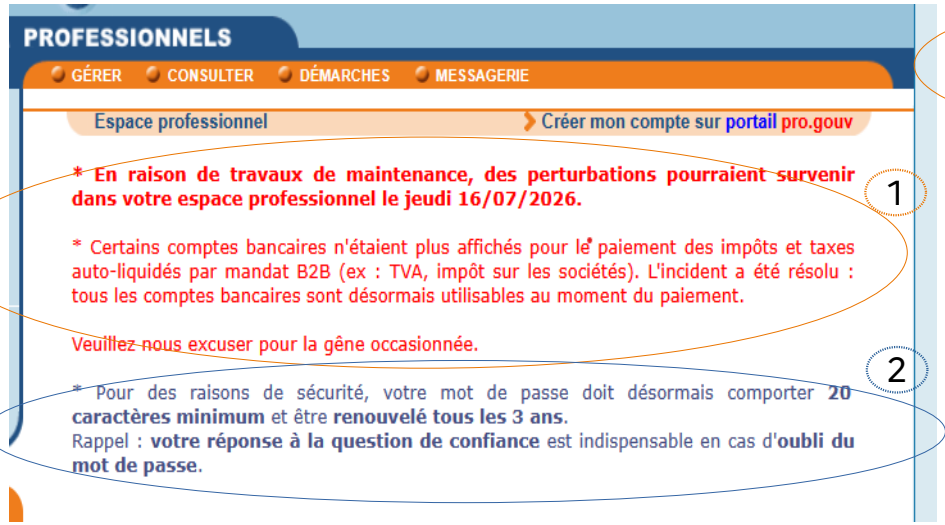

APRÈS

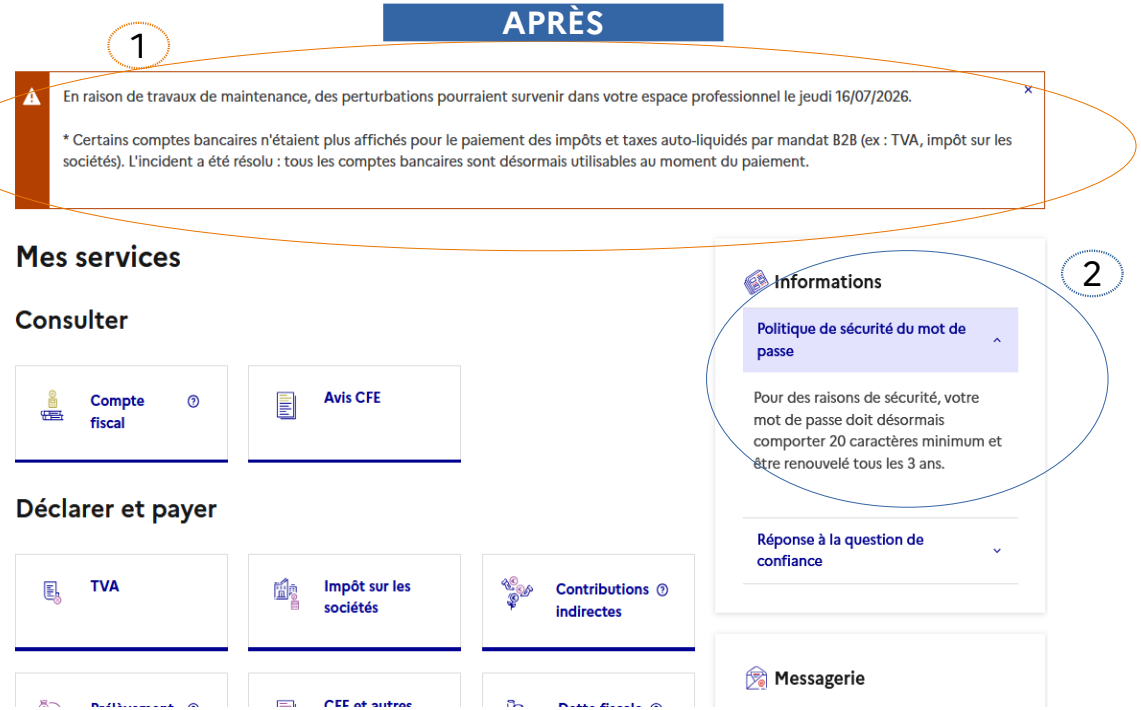

Cas particulier du mot de passe approchant de la péremption

AVANT

APRÈS

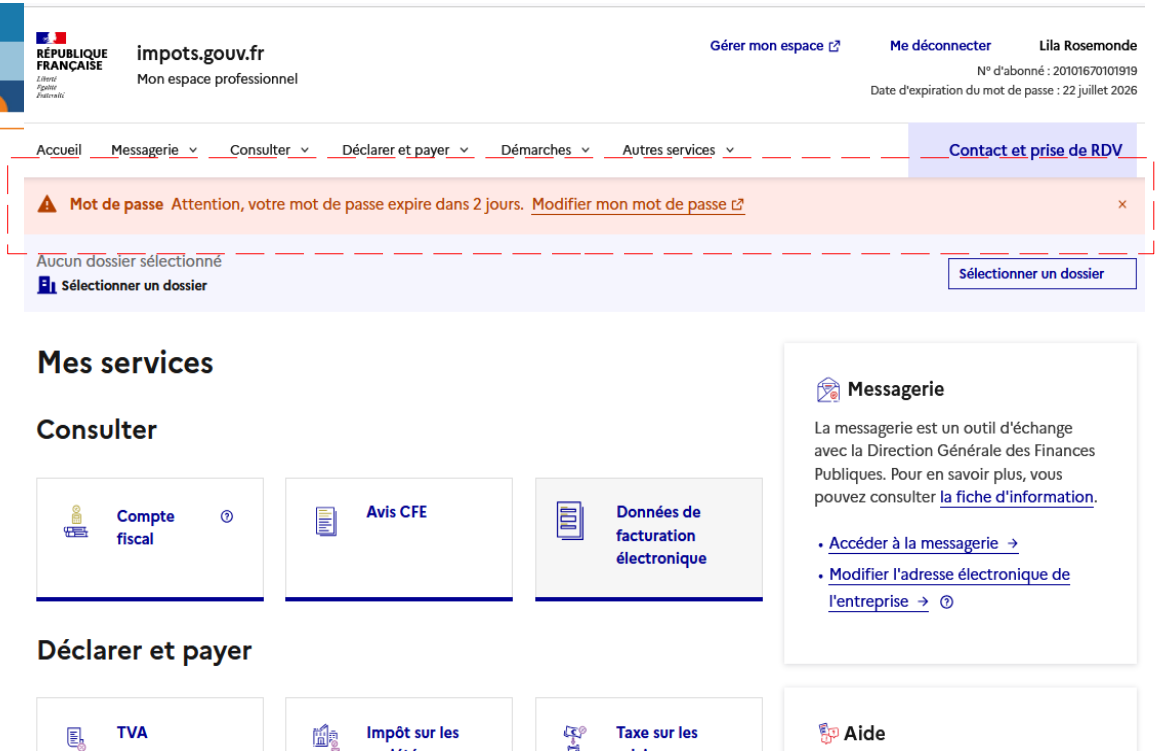

Cas particulier de la page d'accueil d'un espace professionnel encore vide de tout service

AVANT

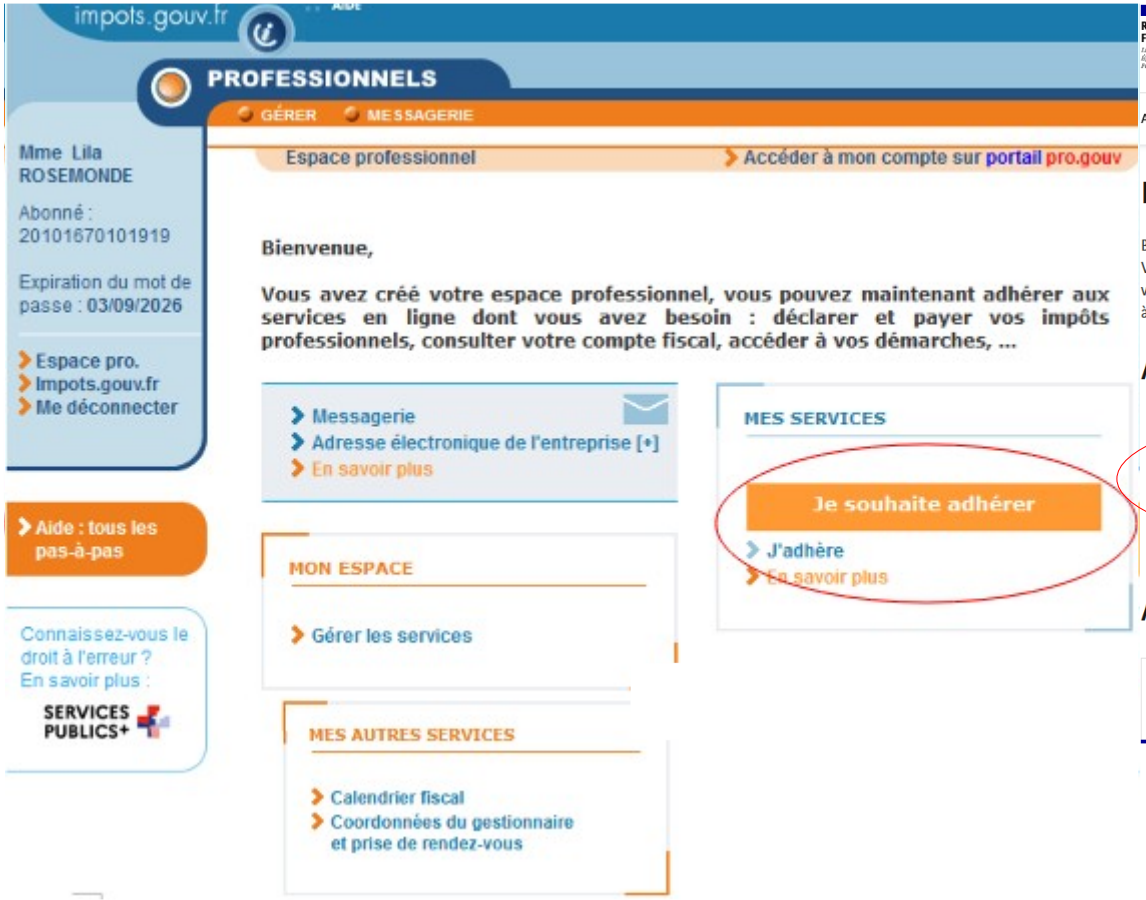

APRÈS

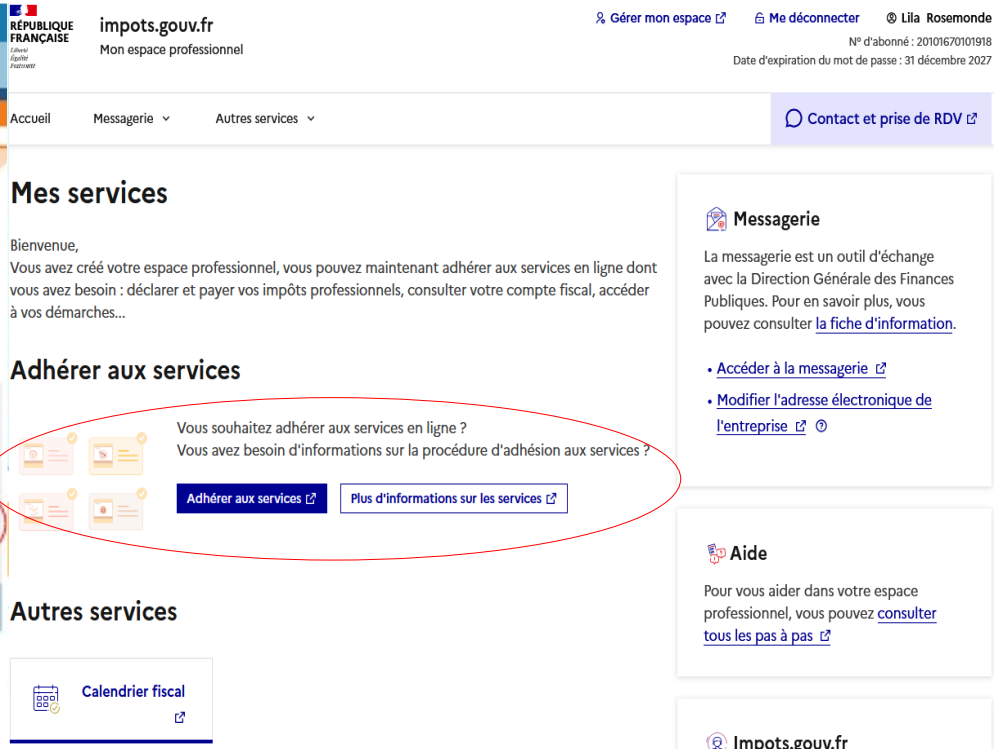

Une ergonomie qui s’adapte à votre écran

Que vous utilisiez un ordinateur, une tablette ou un smartphone, l’espace professionnel s’ajuste automatiquement.

Questions fréquentes

◇ Est-ce que vous retrouvez vos fonctionnalités habituelles ?

Oui, tout reste disponible, seul l'affichage change pour être plus simple.

◇ Pouvez-vous cacher les tuiles que vous n'utilisez pas ?

Vous ne pouvez pas masquer les dossiers ni les tuiles, mais **vous pouvez supprimer les services que vous n'utilisez plus** via *« Gérer mon espace » puis « Consulter mes services (habilitations) »*

◇ Tous les navigateurs sont-ils compatibles ?

Oui, aucun changement : vous pouvez vous connecter à votre espace professionnel avec **Chrome, Firefox, Edge, Safari**, etc.

◇ Où trouver de l'aide ?

Pour tout renseignement, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi, selon deux canaux :

✔ le téléphone via le n° 0809 400 210 (service gratuit + prix appel) ;

✔ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact et prise de RDV > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données (EFI, GIR-Pilier 2) > Accéder au formuel

Calendrier et accompagnement

◇ **Déploiement :** les modifications seront mises en place au cours du **dernier trimestre 2026.**

◇ **Accompagnement** : vous serez informé par courriel ainsi que par des messages affichés sur la page d'accès à l'espace professionnel.